

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Chêne-Pâquier
RC 415-IL-S route de Molondin

En raison de l'installation d'une autogrupe pour la pose d'un nouveau transformateur électrique dans le centre de Chêne-Pâquier (route de Molondin), le tronçon de la route cantonale N° 415-IL-S, compris entre le bâtiment n° 8 de la rte de Molondin et l'intersection avec la rue du Collège, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) :

le mardi 22 septembre 2026
de 20h15 à 22h30

Une signalisation de déviation sera mise en place et signalée sur l'itinéraire Molondin – Démoret – La Gaîté – Chavannes-le-Chêne dans les deux sens de circulation.

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagers et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité de Chêne-Pâquier
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Champtauroz, Chêne-Pâquier, Démoret, Molondin
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Yverdon-les-Bains, Payerne
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR – Région Nord
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations



Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 415-IL-S Chêne-Pâquier RE

Date	Dessin	Référence	N° Plan
10.09.2026	CSA	2624-31-RE	00

- Fermeture
- Restriction particulière
- Déviation
- Manifestation
- Zone de feux
- Autre

